

Année Scolaire 2019-2020

Chers Parents,

Les vacances commencent à peine, et voici déjà les informations de rentrée.
Je me réjouis de vous rencontrer tous dans quelques semaines et de faire connaissance avec chacun. Je souhaite la bienvenue aux familles qui arrivent et vont découvrir l'école en même temps que moi.

Merci de prendre connaissance de cette note et de la conserver précieusement toute l'année.

Je vous souhaite de très bonnes vacances, riches de repos et de découvertes familiales.

*Madame Amélie-Anne DUTHOIT
Directrice de l'École Sainte-Anne-Sainte-Marie*

Rentrée des classes

Lundi 2 septembre 2019

Horaires du jour de la rentrée par le 109 rue Bobillot

8H45	CM1 - CM2 - ULIS
9H05	CP - CE1 - CE2
9H30	MS - GS

Pour les enfants de la Petite Section de Maternelle

Entrée à 8h30 par le 62 rue de la Colonie au jour fixé par mail reçu en juin

La restauration scolaire, la garderie et l'étude débuteront dès le jour de la rentrée

Horaires

Entrée des classes (hors garderie)

Maternelles : entre 8h30 et 8h40 au 62 rue de la Colonie

Seuls les parents des élèves de PS peuvent accompagner leurs enfants dans la classe.

Élémentaires : entre 8h30 et 8h40 au 109 rue Bobillot

Les portes fermeront à 8h40 afin de débiter les cours à 8h45

Sortie des classes

Maternelles : à 16h25 au 62 rue de la Colonie **au rez-de-chaussée**

Élémentaires au 109 rue Bobillot :

- A **16h25** les parents des enfants de **CP, CE1, CE2** et d'**ULIS** descendent jusqu'à la barrière bleue et blanche.
- A **16h35** les parents de **CM1** et de **CM2** attendent devant le grand portail.

Pour les externes

Pour les classes de PS et MS : sortie de la matinée à 11h30, reprise l'après-midi à 13h00

Pour les classes de GS au CM2 : sortie de la matinée à 12h15, reprise l'après-midi à 13h45

Étude et garderie

Maternelles : 17h45 précises 62 rue de la Colonie.

Pour tous : tout élève de maternelle non repris à 17h45 ainsi que les élèves d'élémentaire sortent à 17h55 au 109 rue Bobillot.

Le respect des horaires de sortie est impératif, à défaut, le service ne sera pas garanti.

Respect des horaires

Tout enfant en retard, quelle que soit sa classe, doit passer par le secrétariat qui établira un billet de retard.

Les rendez-vous (médicaux ou autres) doivent être pris en dehors du temps scolaire. **En cas d'impossibilité, l'enfant s'absentera sur la 1/2 journée, il ne sera pas autorisé à arriver plus tard ou à quitter plus tôt l'établissement, sauf en cas de prise en charge régulière.**

Le règlement intérieur

Un règlement intérieur est distribué à chaque élève le jour de la rentrée. Merci d'en prendre connaissance avec lui et de le **signer**.

Le règlement est établi pour garantir à la fois le cadre de vie en société et l'épanouissement de chacun. Au-delà des règles, c'est la confiance mutuelle entre parents et enseignants, et réciproquement, qui permet à l'enfant de se sentir à l'aise à l'école, son principal lieu de vie. Il y apprend à vivre en société, les adultes doivent pouvoir être une référence.

Assurances et accidents

Assurances :

Les élèves sont couverts par la Mutuelle Sainte-Christophe 24h/24 au titre de l'individuelle accident, y compris pendant toutes les activités périscolaires (sport, voyages, classes de découverte).

En cas d'accident durant les vacances scolaires, les familles doivent prendre contact directement avec la mutuelle.

Cette assurance accident ne couvre en aucun cas les dommages aux vêtements ou leur perte.

► **Mutuelle Sainte-Christophe** – 277 rue Saint-Jacques – 75005 Paris • 01 56 24 76 00

Il est indispensable de souscrire une ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE pour tous les accidents que les enfants pourraient provoquer.

Les familles doivent fournir IMPERATIVEMENT l'attestation de leur assurance.

Quelques petits rappels

Les goûters :

Seuls les enfants qui restent à l'étude ou à la garderie apportent un goûter dans une boîte. Privilégier les goûter sans emballage et une boisson dans une gourde, (pas de briquette, pas de bouteille en plastique).

La tenue vestimentaire :

Tous les élèves de l'école doivent porter une blouse qui est propre à l'établissement, ce signe d'appartenance à un groupe permet de renforcer le statut de l'écolier.

Pour le sport et par mesure d'hygiène, les enfants se changeront avant et après chaque séance. Ils porteront un tee-shirt blanc uni ainsi qu'un short ou jogging bleu marine ou noir.

Le port de chaussures de sport est limité à sa pratique.

Les oublis :

Afin de responsabiliser vos enfants et de les aider à grandir en autonomie, merci de n'apporter aucun goûter, vêtement, objet oublié, il ne leur sera pas remis.

Informations utiles :

La communication entre parents et enseignants est un enjeu fondamental.

- Ecole Directe vous transmet toutes les informations utiles, il est indispensable d'en prendre connaissance.
- Le cahier de liaison est destiné à la transmission d'informations pratiques. Il ne doit pas remplacer le contact direct indispensable au minimum une fois par an.
- Le rendez-vous individuel à votre initiative ou à celle de l'enseignant. Il permet de faire le point, mais il ne remplace pas le regard régulier que vous portez sur le travail de votre enfant.
- Le livret scolaire numérique vous est transmis 3 fois dans l'année en élémentaire, 2 fois en maternelle au format papier.
- Les parents correspondants sont un maillon important de la communication.

Nous attirons votre attention sur les dérives des moyens actuels de communication. En cas de doute, de question ou de problème réel, l'enseignant est là pour vous répondre.

Catéchisme

Le catéchisme se fait avec la Paroisse Sainte Anne de la Buttes-aux-Caille, il commence en CE1.



Pour les familles qui le souhaitent, les fiches d'inscriptions au catéchisme ont été mises sur Ecole Directe ou seront à retirer au secrétariat dès la rentrée.

Dates des réunions de parents

Mardi 10 septembre 2018 à 18h20	CPB – CPV - CE1B - CE2V
Mardi 17 septembre 2018 à 18h20	CE1V – CE2B – CM1 – CM2
Mardi 24 septembre 2018 à 18h20	PS – MS – GS - ULIS

Au cours de ces réunions les enseignants présentent le projet pédagogique de la classe et donnent aux parents diverses informations pratiques. Les deux parents correspondants de la classe pour l'année scolaire sont désignés en cette occasion.

Dans le courant du mois de février, les enseignants organiseront une rencontre avec chacune des familles.

En dehors de ce temps, les enseignants ou les parents peuvent être à l'initiative d'un rendez-vous.

Les congés scolaires en 2019/2020

Vacances de la Toussaint	du vendredi 18 octobre 2019 au soir au lundi 04 novembre 2019 au matin
Vacances de Noël	du vendredi 21 décembre 2019 au soir au lundi 06 janvier 2020 au matin
Vacances d'Hiver	du vendredi 07 février 2020 au soir au lundi 24 février 2020 au matin
Journée pédagogique	mardi 10 mars 2020 (<i>l'école sera fermée</i>)
Vacances de Printemps	du vendredi 03 avril 2020 au soir au lundi 20 avril 2020 au matin
Pont de l'Ascension	du mardi 19 mai 2020 au soir au lundi 25 mai 2020 au matin
Lundi de Pentecôte	lundi 01 juin 2020
Fin des classes	le jeudi 02 juillet 2020 au soir Pas de garderie le 03 juillet 2020

Il est impératif de respecter les dates des vacances scolaires. Merci !